

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 6 décembre 2024
Date d'ouverture :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFLET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BAROU, Mme BARON, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALLIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, M. DUBOIS, M. FERRAGU, M. GUERNEAU, M. LANDOIS, M. MORLE, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFLET, M. P. TAFLET et M. VANDECASSTEELE

Etaient absents : Mme BELLANDE (jouvrail à Mme DOUAUD), Mme CAMUS (pouvoir à M. P. TAFLET), Mme DRUARD (jouvrail à M. CHEVALLIER), Mme FILION (pouvoir à M. A. TAFLET) M. HENRION (pouvoir à Mme BARON) et Mme JULIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU)

Quorum : Aujant

Secrétaire de séance : Mme DOUAUD

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

Préambule :

- Information de la démission de Dominique DURAND

Le Maire précise que la Préfecture l'a informé de son acceptation après l'envoi des connaissances pour cette présente séance. La liste « une nouvelle dynamique pour Montoire » éléct est évaluée. Il ne peut être nommée de nouveau conseiller municipal, et l'élection d'un nouvel adjoint sera donc proposée lors du prochain Conseil de janvier, comme vu avec les services préfectoraux.

Avant de présenter le premier point à l'ordre du jour, il tenait quand même à souligner les actions de Dominique et le remercier pour le travail qu'il avait pu faire au long de ses cinq ans.

Jean-Yves FERRAGU trouve qu'on passe un peu rapidement sur ce point : il souhaite savoir si il signe d'une démission ? C'était le premier adjoint, il veut savoir ce qui s'est passé.

Arnaud TAFLET lui répond que l'un des motifs principaux était un désaccord, et notamment sur la dernière point voté lors du dernier Conseil municipal sur le sujet de la poubelle. C'est cela qu'il a entendu, surtout dans son examen. Après, l'échange qu'ils ont eu verbalement leur appartient. Il communiquera le courrier de Dominique au conseil.

Jean-Yves FERRAGU trouve que ça parait un peu léger.

Arnaud TAFLET lui répond qu'il lui rapporte les diariums qu'il a à sa connaissance. Il livre aussi le courrier et propose aux conseillers que le souhaite, d'aller voir Dominique, et d'échanger avec cela ne s'entend pas dans la retransmission et il demander que ça soit mentionné. Ensuite, il a une demande de précisions, concernant la pointe : Arnaud TAFLET nous a indiqué qu'en ne peut pas

lui. Il n'échangera pas de la discussion qu'il a eue en face à face avec Dominique, il n'a pas de rendre publique. Après, si vous veulez des info, allez le voir. Vous pourrez échanger avec lui.
M. CHARTIER-MALECOT indique qu'elle souhaite rentrer humm... au 1er adjoint démissionnaire pour son engagement : Homme discret, humble, j'ai pris plaisir à travailler à ses côtés sur différents dossier. C'est une bonne et belle personne sur qui on peut toujours compter. Il a œuvré avec beaucoup de justesse auprès des associations monitoises dans l'intérêt de tous. Je le dis avec force, nous perdons un collègue très éminent dès le nouvel conseil municipal. Depuis quelques jours, j'ai reçu des messages des présidents et des présidences d'associations. Aussi, j'ai l'accord d'une personne qui est à la présidence d'une association monitoise qui souhaite que je lise son message : « Bonjour Dominique, c'est une grande surprise que l'anniversaire de ta démission. Malgré ta position en tant que mandataire de la vie associative, n'était pas de ton cœur avec notre maire et ses adjoints et adjointes, il n'en reste pas moins que tu feras définitivement comme tu as pu pour représenter cette vie associative. Résilier important d'un Montoirien entre tous les concitoyens. Aujourd'hui, comme j'aime le rappeler, c'est un lien social très très important pour notre commune. Arnaud TAFLET, le Maire, lors d'une réunion de présentation d'un événement, se vantait et était fier que Montoire fut forte d'activités associatives. Mais ce n'est certainement pas grâce à lui, vu l'énergie que certains associations sont obligées de déployer pour finaliser leurs projets. En plus, au regard de la municipalité, elles ne font pas toutes l'objet des mêmes considérations. Dominique, tu as toujours été là pour essayer de tirer des liens et aider au maximum de ce que permettraient les fonctions. Je t'en remercie, mais vous avez encore un départ qui va nous manquer, alors-en sorte. Salut Dominique, et tu pourras de te rencontrer et de partager des moments de convivialité ». Arnaud TAFLET lui répond qu'il invitera bien entendu le présidente de l'association sus-citée à venir le rencontrer. Il précise qu'il ne peut pas laisser dire, de façon générale au niveau de Montoir, qu'on ne traite pas les associations de la même façon, sans vraiment dire ce qu'on veut, que les gens soient pour la municipalité au contraire la municipalité n'a toujours traité de la même façon les associations en toute intégrité un secret : il a même tendance à favoriser celle qui aurait tendance à être contre lui. On pourra lui dire de qu'en voilà, c'est une réalité. Et ça peut se prouver par plein de choses : ce qui a été fait avec notre municipalité a été continué, indépendamment des idées des uns des autres. Et ça, là-dessous, il est vraiment très malin. Il n'y a aucun sujet. Et quand même il y aurait eu des désaccords potentiels entre Dominique et lui-même, il n'a jamais eu de problème avec Dominique. Ils ont travaillé ensemble et c'est pour ça qu'il lui a rendu hommage en reconnaissant le travail qu'il avait fait.

1^{er}) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

Si le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

M. MORLE indique qu'il a quelques remarques. Il lui a semblé avoir noté une croquette, page 6. On profite alors de boucler les propos suivants, au sujet de la pointe, il souhaitait mettre des plafonds et mettre une clôture limitée, au lieu que ce soit une clôture limitée. Il ne pense pas qu'il faille, surtout que le contre ait une clôture limitée. Le contre avait au contraire une clôture limitée, ce qui était l'objet de mes difficultés. Donc, première croquette, page 6, ce n'est pas très intéressant au patrimoine, page 10 ; il a été interpellé par Sophie DOUALO, qui lui a rapporté que le patrimoine de l'adjointe au patrimoine était dépassé. Ça n'importe rien peut-être. Alors, peut-être que cela ne s'entend pas dans la retransmission et il demander que ça soit mentionné. Ensuite, il a une demande de précisions, concernant la pointe : Arnaud TAFLET nous a indiqué qu'en ne peut pas

dire qu'il n'a jamais répondu à ses questions. Arnaud TAFILET a indiqué qu'il a répondu à des éléments. Il a provoqué des commessions, enfin, les commissions générales. Il voulait souligner qu'Arnaud TAFILET n'a jamais répondu, par écrit ou par oral, à 5 éléments : pourquoi l'entretien d'une personne étrangère référente de la commune [...]

Nicolas MORLE le coupe et lui indique qu'on ne refait pas le conseil précédent.

Nicolas MORLE lui indique qu'il n'a pas répondu aux éléments importants et qu'il y a des propos erronés de sa part (Arnaud TAFILET), dans le procès-verbal du 22 novembre 2024. Sur le maison Gérardin, page 21 : le permis de démolir a été déposé sous l'ancien mandature. Ensuite, l'INRAP voulait faire des prélevements dans la maison. C'est faux. Le permis de démolir a été [...]

Arnaud TAFILET le coupe à nouveau et lui rappelle, encore une fois, qu'on n'est pas pour la poue verbale, on les donne.

Nicolas MORLE lui indique que ce n'est pas une erreur, c'est bien ses propos.

Arnaud TAFILET lui répond que si c'est ce qu'il avait dit dans le conseil municipal dernier et que ce n'est pas le moment de la transcription, on note. Su y a des erreurs de ma part ou autres, ce n'est pas le sujet ces soir il lui fait remarquer qu'en plus ce qu'il dit est faux.

Nicolas MORLE répond que ce qu'il dit et précise que le permis a été déemandé en 2018, il a été obtenu par [...]

Arnaud TAFILET lui répond que s'il veut jouer sur les mots, il le coupe tout de suite [...]

Nicolas MORLE le coupe à nouveau et répond que ce n'est pas du tout pareil. Il n'y avait pas de prescription de l'INRAP sur le permis de démolir qu'il a dit que le permis aurait été déposé, ce n'est pas parce qu'il a été obtenu.

Nicolas MORLE répond et lui fait remarquer qu'il a dit que le permis avait été déposé, ce n'est pas parce qu'il a été obtenu.

Arnaud TAFILET lui rappelle qu'il ne fait pas le débat, qu'il lui arrêtera les éléments, il n'y a pas de problème, ce qu'il dit, et il lui demande d'amener de le traiter quelque part indirectement de nouveau [...]

Nicolas MORLE le coupe et lui dit qu'il s'est trompé, que c'est faux ce qu'il dit.

Arnaud TAFILET lui répond Non, qu'il sait ce qu'il dit, et qu'il sait ce qui est fait. On ne refait pas le débat du dernier conseil, c'est comme ça. Il lui demande de relayer les points qui sont faux, et d'arrêter d'inclure de nouvelles choses.

Nicolas MORLE indique que les propos exprimés par le Maire sont faux, qu'il peut le démontrer.

Arnaud TAFILET lui répond, encore une fois, qu'il lui demande d'amener ça, qu'il lui gentiment de donner uniquement les réponses sur le procès-verbal. Il précise qu'on vérifiera les faits, il n'y a pas de soucis puisqu'on a tous les éléments, ce qui est relativement pratique.

Le procès-verbal est adopté

- 2.1.- Délivrance à M. D'AMBERTIES Bernard d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;
- 2.2.- Délivrance à Mme MOUSSU Eléane, Clara née RAHARISON VOLATANTELY d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;
- 2.3.- Renouvellement à Mme MERCEUX Isabelle, Anita d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la partie de la partielles de sa famille ;
- 2.4.- Renouvellement à M. BERTAUD Michel d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la particulière de sa famille.

Wen est pris acte

3^{e)} - **INTERCOMMUNALITÉ : Modélisation d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**

Le Maire expose que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 17 juillet 2015, fixe pour la France des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation énergétique finale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont amenées à prendre toute leur part dans un effort national partagé.

L'article 188 de cette loi, codifié à l'article L. 229-28 du code de l'environnement, impose notamment à tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan climat air énergie territorial, outil de territorialisation des objectifs définis au niveau national.

D'autre part, l'article L. 229-25 du code de l'environnement prévoit la réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Le bilan énergie climat de 2019 a ouvert aux EPCI soumis à cette obligation la possibilité d'élargir leur BEGES au PCAET, de manière à les exonérer de procéder à une nomenclature séparée. La Communauté souhaite se saisir de cette opportunité et ainsi réaliser son BEGES dans le cadre de la démarche PCAET.

La CATV considère ainsi le PCAET comme un outil stratégique et opérationnel lui permettant d'assurer pleinement son rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, avec pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Le code de l'environnement prévoit en outre que :

- l'établissement public qui engage l'élaboration de son PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation ;

- le PCAET est soumis à déclaration d'intention définissant le contenu et les modalités de publication.

Le conseil communautaire doit donc formaliser d'une part l'engagement de la demande par une déclaration d'intention, d'autre part fixer les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET et en informer ses communautés membres.

Par délibération TV/2024/08-32 du 16 septembre 2024,
Considérant l'élégation pour la communauté d'agglomération d'élaborer un BEGES, en sa qualité d'EPCI de plus de 50 000 habitants ;

2.1.- **DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été autorisés à prendre les décisions suivantes :

Considérant l'obligation pour la communauté d'agglomération d'élaborer un PCAET, en sa qualité d'EPCI de plus de 20 000 habitants, désigné comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire ;

Considérant que ce document-cadre constitue le support d'un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, réalisable tous les six ans ;

le conseil communautaire de la CATTY a :

- approuvé son engagement dans la démarche d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

• approuvé la mutualisation de celle de la réalisation d'un Etat des émissions de gaz à effet de serre (EGES), dont le plan de transition sera intégré au plan d'actions du PCAET.

Présent l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration, de gouvernance, de concertation et procédure contenues dans la déclaration d'intention en pièce jointe..

Proposition de :

EN PRENDRE ACTE.

Ingrid CHARTIER-MALECOT indique qu'elle est en ligne avec Dominique DURAND et qu'il demande pourquoi la retransmission est coupée.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il s'en est rendu compte, que ce n'est plus couru, que ça a été remis.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'il ne faudrait peut-être pas couper quand elle intervient.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il faudrait arrêter avec les suspensions, les viens petits canards ou je Mme n'est pas gentil « si-je-si que vous m'avez vu toucher à quelque chose sur le téléphone ? » Après, il faut peut-être trop de temps de caméra quand il relâche. Ça à tout bien, c'est en direct. Mais de toute façon, quoi qu'il en soit, c'est enregistré, donc un compte ou un autre, c'est là et en direct. Améliorons un peu : un coup le micro, il ne marche pas parce que c'est moi, un coup on m'a coupé, il faut arrêter un petit peu. Il interroge Nicolas MERLET : est-ce qu'il y est quelque chose quand il n'y a plus de place dans le micro ? Il faut arrêter un petit peu. Arrêtons de jouer à ça, c'est ridicule. Donc ça fonctionne bien sur le compte de la maîtrise.

Pierre BERNEAU MERLET expose que c'est uniquement lié au plan climat air énergie de la communauté communale, c'est une situation qui quand j'avait déjà posé : batrice que ce ne serait pas judicieux que nous, même à l'échelle communale, on s'interroge sur nos propres consommations, les émissions de gaz à effet de serre et sur un plan d'action ? C'est quelque chose qu'on a pu dire en communiqué quand a été évoqué le fait d'acheter des récupérateurs d'eau : pourquoi pas cette action, mais de la remettre dans une perspective plus globale et commencer par ce côté diagnostique. On prend acte que l'intercommunalité y travaille, mais ça serait très bien que la collectivité municipale y travaille aussi.

Arnaud TAFILET lui répond que ça peut faire douter et que lui pense que c'est un travail hyper dense pour recruter un chargé une mission, à apporter d'un bureau d'études, c'est que c'est quand même un sujet vaste et complexe. Après, on peut regarder à notre échelle ce qui peut être intéressant sur Montoire, mais de là à comparer à ce PCAET ou BEGEES ou les autres, on est dans des mondes très simples, qui ne s'approfondissent pas en tout cas.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond que le fait n'est pas de forcément avoir le même niveau de détail, mais de pouvoir suivre les consommations de chauffage, d'eau, du matériel...
Arnaud TAFILET lui répond que c'est aussi. Nos consommations électricques, gaz et autres, c'est fait : déménagement, notre directrice l'a fait pour l'électrolyse, je l'ai fait pour le gaz, et en fait on a

renoncé tout au bâtiment et donc on peut suivre de façon précise. C'est global, parce qu'on a un bâtiment, mais on a le consommation, et donc ça nous permet de voir l'évolution, notamment en termes, c'est autre chose, mais au moins en kWh et autres, pour voir les dépenses et ce qu'il y a peut-être à corriger.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'il ne serait pas surpris qu'en terme de contrôle de gestion on puisse être en capacité de contrôler les consommations gaz et électricité sur Montoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

47) - SANTÉ : Subvention de fonctionnement pour le maintien du dispositif PAIS

Le Maire rappelle que par délibération 03/07/2021 du 9 juillet 2021, le conseil municipal avait voté à l'unanimité l'adhésion à la Plateforme Alternative d'Intervention en Santé (PAIS). Ce dispositif permet de lutter contre la désertification médicale, diminue le recours aux services des urgences hospitalières, et par là-même le recours aux transports médicalisés. Il permet, ainsi de faire faire des économies à la société. Et tout cela pour un investissement financier minime si rapporté à la population utilisant le dispositif. Il est également une solution de consultation d'urgence pour les montoriens, en autres, qui n'ont plus de médecin traitant depuis le départ des Drs. Agout et Lafayen en début d'année.

Les médecins adhérent au dispositif perçoivent une subvention de 430 €/mois pour leur secrétariat (après formalisation des séances à la gestion des appels par la SAMU41 et formation aux documents administratifs par la CPAM41). Ils s'engagent aussi à mettre en place une gestion des Soins Non Programmes (le règlement de ces « assistantes », d'un montant de 100€/j en semaine de 8h à 20h et de 50 € le samedi matin de 8h à 12h est conditionné à la validation de ce tour de garde par le SAMU41).

Jusqu'à cette année, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher (CD41) apportait un soutien financier à l'association pour couvrir les dépenses annuelles pour le secteur Montoire-sur-le-Loir. Le CD41 a informé l'association du non renouvellement de ce soutien financier sur l'ensemble du département à compter de 2025.

Proposition de :
DECIDER du versement d'une subvention de fonctionnement minimum d'un montant de 41 000 € pour l'année 2025 à l'association PAIS pour lui permettre de continuer son action sur notre secteur ;

INSCRIRE cette dépense de fonctionnement au budget principal 2025.

Pierre BERNEAU MERLET expose que sa position n'est pas encore fixée et qu'il n'est pas opposé à ce que l'on authentifier un dispositif de santé qui rend service au plus grand nombre. Par contre, il trouve qu'on a peu d'informations : 40 000 euros, c'est une somme importante. C'est un quart du budget d'université. Et il trouve qu'on demande de se positionner avec pour être une association qui demande 1 000 euros. On lui demande de dire, OK, mais 1 000 euros, ils servent à quoi ? Quel est le budget global de votre association ? Là, on n'a pas ça. Alors, le PAIS il a un statut associatif. Ça fonctionne en assemblée générale ?

Pierre BERNEAU MERLET reprend : quel est le budget annuel global du PAIS ? Quand on dit qu'on paye 40 000 euros, mais 40 000 euros, et non 40 000 euros, il y a des heures de secrétaire. Est-ce que ça peut être payé ? Est-ce que ça peut être payé une animation départementale ? Et puis, qui paie ? Est-ce que le Territoires vendômois abonde ? Est-ce que d'autres communes abondent ? Est-ce qu'il y a une répartition par rapport aux habitants ? Ou est-ce que finalement, c'est Montoire qui va payer pour toute la vallée ? Il ne sait pas quel

sont les émissions géographiques de PAIS. Il crée qu'il manque un certain nombre d'informations. Il ferait le Maire répondre et puis, il aura peut-être d'autres questions à dire.

Arnaud TAFULET lui répond que le montant de financement proposé, il insiste sur un montant maximal, c'est effectivement pour financer les astreintes des médecins et une partie des secrétariats. Ça, de son côté, les coûts qu'il a donné tout à l'heure : c'est les 100 euros par jour, plus les 420 pour la secrétairie : c'est ça, le montant de financement. Aujourd'hui, le PAIS Loire-Cher c'est... Parce qu'il y a un PAIS, c'est quasiment certain qu'il va s'améliorer : en fait, il y avait trois zones. Il y avait sur Sabres, le Controis-en-Sologne, donc Contre / Saint-Georges-sur-Cher / Mouthierard, et nous, notre territoire, Salbris, c'est quasiment sûr que ça va s'améliorer, le Centre / en Sarthe, et si, je ne me trompe pas, c'est la commune qui reprend le financement. Ils ont, peut-être, 11 médecins, je crois, dans leur système. C'est les premiers, donc ça, c'est bien développé.

Et donc, pour nous, il y a les 4 métiers. Donc, nous en avons 3 à Montoire, les Drs Lorenzi, Vigorot, Damia, et le Dr Dubois de Couture. Donc, à ce jour, l'hématologue, elle est pour ça indemnisée de médecins et secrétaires. Il n'y a rien d'autre que ça. Ça sera à ça. La répartition, c'est ce qu'il a dit avant. Aujourd'hui, moi, ce qu'il propose, c'est de mettre aux voix l'hémétopie maximale. L'objectif étant de la faire basculer, en le repartissant sur des participations d'autres collectivités. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglo et le département ne prennent plus en charge. On en a rebouché, ils ne veulent pas... Ce n'est pas une critique, c'est un constat. C'est leur vision, c'est leur choix. Les lignées budgétaire sont difficiles. L'enfant. Donc, eux ne financent pas. Maintenant, à voir les deux communes. Je sais que d'autres communautés sont prêtes à soumettre à leur conseil la même chose pour financer une partie de l'ass. Donc, il attend les retours des docteurs pour avoir une vision précise de la cartographie des patients bénéficiaires du PAIS pour pouvoir s'adresser aux plus larges parce que finalement, on sait qu'en a des gens de la Sarthe qui viennent, on sait qu'en a des gens d'Indre-et-Loire. Donc, ce n'est pas forcément qu'à notre Communauté d'Agglo ou au territoire proche Montoire ou stampamer de ce sujet ; pour lui, il est plus large.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond que c'est encore moins à la seule ville de Montoire et ses 3400 habitants de payer pour le Centre et la Sarthe et...

Arnaud TAFULET lui répond qu'il entend, sauf que ce soit, si on ne débute pas sur ce sujet, il entend le être financé, c'est pour ça qu'il travaille dessous, parce qu'il le révient sur les propos. Cependant, si ce soit, on n'en ait pas pour rien, on n'est pas forcément qu'il n'y a plus PAIS. L'équation est assez simple, finalement.

Pierre BERNEAU MERLET ajoute que c'est souvent que on nous propose de prendre des décisions : c'est jusqu'à ce soir minuit, c'est jusqu'à la fin de... il se souvient, il y a 2 ans ou 3 ans, on a été rencontré qu'il fallait absolument voter les travaux de l'ex-école Clémencéau, il n'y avait pas de plan à peine le budget, et c'était ça soit ou jamais. Ça démontre une incitation. Alors, peut-être pas que à cœur de voter part de la part de l'Hôpital, PAIS aussi, vous nous communiqueriez un document d'assemblée générale du mois de septembre, on a eu 2 conseils entre-temps, on aurait pu organiser des communiqués sur le sujet pour avoir déjà des éléments. On se retrouve au dernier conseil de l'année, à quatre jours de la fin d'année, pour dire si on n'a signé pas aujourd'hui, on ne prend plus rien pour le 1^{er} janvier, je m's dis que si vous réfléchissez des mois, vous avez quelques milliers d'euros pour éviter que le système s'arrête et l'urgence, dès le 3 janvier, on réunit tous les mêmes pour appeler de suite à une échéance territoriale. Qu'en pensez-vous ?

Arnaud TAFULET lui répond que très clairement, il soutient l'envolée maximale et il insiste sur le terme « maximale » au vote, parce qu'il n'a vraiment pas envie, après, ces décisions collectives, que le système tombe.

Pierre BERNEAU MERLET a le sentiment que le Maire n'a pas envie d'aborder le sujet avant. On avait deux mois ou trois mois pour faire des réunions彼此 et avoir des réponses sur quel est

une commission générale concernant l'hôpital. A l'époque, on ne savait pas si l'hôpital allait au bout. Il a été au contraire et il l'a expliquée au 9 n'y avait pas eu une nouvelle commission générale avec les élus de Montoire et avec les élus des communes autour pour repartir de l'hôpital une fois qu'on a eu la réponse négative de l'hôpital. Là maintenant, qu'est-ce qu'un fait ? Là, on se pose sur un sujet qui est pour lui un sujet de territoire où la commune doit répondre. Il connaît que cela ne fasse jurisprudence. Il faut payer à hauteur de 40 000 euros par an : on aurait eu une décision qui disait, on paie janvier, mais au 31 janvier, on rapporte d'un mois ce qu'il permettrait d'organiser la réunion qui n'a pas été organisée jusqu'à maintenant. Voilà Montoire est gêné, on prend la rémunerie au jour de l'an pour un mois, mais pas pour l'année. Ce qui peut mettre la pression sur les élus des autres communes chez qui si on leur donne un chèque à hauteur de 40 000 euros, disons, quand ça dépasse les 40 000, il faudra venir nous chercher.

Arnaud TAFULET lui répond que ce n'est pas un engagement. Ad. Wam Autemann et pas une Juridiction, c'est un engagement pour l'hôpital, ya ne va pas au-delà. Les anticipations citées, par exemple, par rapport aux subventions, ce n'est pas de notre fait si l'Etat nous l'aurait décaissé en nous disant que nous n'avons que tant de jours pour faire, etc. Et je suis bien content sur ce sujet-là d'avoir trouvé l'Etat, notamment parce que sans eux, on n'aurait pas de France Service à Montoire qui, je le rappelle, est en charge de la municipalité et non de l'entité vendéenne, c'est bien un projet municipal. Si on ne s'était pas mis chez peintre et si l'y étaient pas eu les relations qu'il fallait, on n'aurait pas de France Service à Montoire. Il n'y aurait rien eu. C'est vrai que ça c'est fait dans l'urgence. Je reconnais, même pour nous : aller démanteler les entrepreneurs, heureusement qu'il y avait un réseau parce qu'enfin, on n'aurait jamais eu les deux pour pouvoir faire la demande de subvention et on n'aurait pas ses les éléments ; j'appelle au passage, grâce à différentes choses, même dans l'urgence, on a réussi à financer un projet à 80%. Sur le sujet du PAIS, encore dans l'urgence, c'est un travail, il y a eu une assemblée générale il n'y a rien à dire là-dessus. Il y a eu l'Assemblée générale en septembre. Il y en a eu aussi une il y a eu une ou deux semaines, il ne sait plus si c'était la semaine dernière ou la semaine précédente.

Pierre BERNEAU MERLET lui fait remarquer qu'il sait qu'il y a dans le document Ad. Wam Autemann TAFULET lui répond qu'il a écrit au moment de l'AG, et si il va encore plus loin dans son niveau territorial, suite à la position qu'il a prise lors de cette AG : ce n'est pas nécessaire et il sait que ça a été radié depuis au Conseil Départemental, pour la même finalité. Mais il sait que ça a été rediscuté au Conseil Départemental. Donc ça a eu le mérite, déjà, d'interroger différentes personnes et de souligner les choses. Aujourd'hui, on est toujours au même point, certes. Mais malheureusement, si on n'intervient pas, il est très clair que le système arrêtera parce que c'est une issue. Et comme toute entité devant de l'argent, il y a des procédures d'alerte, etc. au bout d'un moment, il y aura la dissolution d'une partie de l'association.

Pierre BERNEAU MERLET pense que, du, la dernière AG a eu lieu le 5 décembre, mais on sait pas ce qui s'y est dit, on n'a pas le compte rendu. Depuis celle de septembre, quand on a le compte rendu, on n'a pas pu se retrouver... Il faut remercier que le Maire le reprend sur l'ensemble de l'école Clémencéau, mais il pourra donner l'image du camping : on se décide d'abord et on a le budget après. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, il trouve que voter 40 000 euros maintenant lui permettrait collectif pour Montoire et en charge à un comité municipal, on ait un dossier de la somme, on paye quelques milliers d'euros pour éviter que le système s'arrête et l'urgence, dès le 3 janvier, on réunit tous les mêmes pour appeler de suite à une échéance territoriale.

Arnaud TAFULET lui répond que très clairement, il soutient l'envolée maximale et il insiste sur le terme « maximale » au vote, parce qu'il n'a vraiment pas envie, après, ces décisions collectives, que le système tombe.

le budget global, qui peut payer. Finalement, en y prenant au 13 décembre, c'est difficile de trouver une réponse.

Arnaud TAFLETT lui répond que non puisque on n'a pas à en parler. Pourquoi ? Parce que justement, il y avait des discussions avec d'autres instances pour trouver des fonds. Là, il s'est proposé pour une solution de dernier recours puisque tout était épuisé. C'est ce qui s'est passé entre septembre et la dernière année AG : c'est des discussions pour trouver des solutions.

Jean-Yves FERRAGU rejoint complètement lavis Pierre BERNEAU MERLETT et voudrait ajouter quelque chose : si on investit 41 000 € pour le PAIS, qu'il trouve très bien, il serait bien que les communes limitrophes qui en profitent, participent également. Il rappelle qu'il va y avoir un budget à engager aussi pour la rénovation de la maison de santé.

Arnaud TAFLETT lui répond qu'il en parlera en questions diverses.

Jean-Yves FERRAGU lui demande si ça a été budgétai, ça ?

Arnaud TAFLETT lui répond que la maison de santé a été budgétée sur les lignes budgétaires de cette année.

Pierre BERNEAU MERLETT indique que c'est un aspect curiosant. Là, on nous dit qu'il faut payer les contributions qu'on a sur les locaux. Finalement, il y a énormément de professions qui aiment bien qu'en leur fasse une subvention. Il est sûr que les commerçants éléveraient bien qu'en leur donne 40 000 euros pour avoir du personnel pour faire les cacheurs en fin d'année. Ça mène des questions autres aussi de savoir si c'est bien la collectivité de payer tout ça.

Arnaud TAFLETT répond qu'il n'en doute pas une seconde. Il sait que c'est un système qui fonctionne. Il sait qu'aujourd'hui, comme beaucoup de personnes dans la santé, il n'a pas de médecin, son médecin est parti. Il n'est pas inquiet de ne pas avoir de médecin, il sait qu'il y a ce système-là. Si demain, il est malade, si un membre de sa famille est malade, il sait que sous 48 heures, la personne aura un rendez-vous. Ça, pour lui, c'est un mode original. Pour une fois, on n'est pas chez soi qui contrôle. Il se permet de mettre aux voix, ça, de voir. Mais au moins, on présente un système de santé qui fonctionne, qui est piloté par nos médecins. Et si on l'enlève rien, lui, au moins, il aura fait sa part. Oui, c'est vrai qu'on pourra régenter les coûts. Ça

il est entièrement d'accord, mais sur plan de choses, finalement. On peut partir sur plein débats. On est la ville le centre. Mais c'est des systèmes dont on a besoin. Nos praticiens sont fatigués parce qu'ils absorbent des patientelles de partout. Et à jouer sur peut jouer mode, M, il connaît sa position, elle est très claire : il est prêt à y aller parce qu'on va perdre nos médecins. On y va tout droit. Si on me fait faire, au moins, ta tente quelque chose. Il entend, payer d'autres personnes, etc. On n'a qu'un médecin à Montoire demain, vous allez voir ce qu'il va se passer. Il n'y a pas que les médecins qui vont partie. Il y aura d'autres citoyens. Il y aura d'autres conséquences. Alors, oui, c'est sûr, ce n'est pas une raison pour tout打urrer, on est d'accord. Mais il pense que c'est vraiment un sujet qui est important. Il a été appellé par différents praticiens, pas que des médecins généralistes, depuis cette intervention-là, il a été appellé dans la semaine par plusieurs personnes qui, effectivement, ainsi le geste. Après, il n'est pas là pour ça. Ce qu'il veut, c'est qu'on présente notre secteur de santé à temps qui est déjà compliqué.

Pierre BERNEAU MERLETT indique que si sa proposition était étayée par un mois de dispositif de 3 500 euros pour que ça ne s'arrête pas au 31 décembre et avant le 31 janvier où on renouvelle à la suite. Parce que là, on fait un fait un peu 40 000 € cette année, mais en 2026, en 2027, qu'est-ce qu'il va être la suite ? Il va y avoir une transition entre le PAIS et le SASS. Est-ce qu'il y a d'autres dispositifs ? Avoir de lâcher les onze autres mois, il serait bien que le sujet soit engagé. Donc, si on vote d'abord, je pense qu'il n'y aura pas de réflexion avant novembre de l'année prochaine, et on sera tout seul à payer, ce qui me paraît dommage.

Arnaud TAFLETT lui répond qu'il y a une discussion nécessairement devant novembre, politique, devant novembre de l'année prochaine, certainement en janvier maintenant, compte tenu de la date à laquelle nous sommes. C'est très clair qu'il y aura une réunion déclenchée à Montoire pour traiter ce sujet, puisque c'est juste normal et nécessaire. Après, il se présente ce qui se passe, les communes diront oui, disent non. De toute façon, déjà, il n'est pas sûr que, en séquençant le paiement, parce que c'était des asso qui ont des commissions aux comptes, il n'est pas sûr que, du coup, ça ne va plus permettre de passer le cap à l'assco, bien évidemment, parce que ça va rester sur un statut précaire et il n'est pas convaincu que ça passe, et on va remettre le sujet, donc, à ouvrir sur la table. Enfin, on y va tout droit. Et encore une fois, il existe, il existe, il existe de 2025. C'est clairement marqué, ce n'est pas pour...

Pierre BERNEAU MERLETT indique que c'est pour 40 000 €.

Arnaud TAFLETT confirme et reprend, pour les 40 et même 41 000 €, pour être précis.

Nicolas MORLET indique qu'il comprend très mal le dossier, parce qu'en n'a pas préparé et que le Maire n'a pas souhaité faire de commission et tout ça, il rejoint les propos de Pierre : la Maire a dit, s'il a bien compris que les PAIS autour de Montichard et Contre Ferrié et l'île de Sologne (semaine) Arnaud TAFLETT lui répond que ce n'est pas ce qu'il a dit, il a dit que Sabres n'ait pas, très probablement, même certainement, sûrement vaincu. Il a dit que le Contre-en-Sologne, donc Contres et Montichard, eux, allaient continuer puisque la commune prendrait à sa charge, les 11,5 millions, soit 110 000 euros, quelque chose de ce type-là.

Nicolas MORLET précise donc que le PAIS local vers Montichard, continue grâce à la suavisation de l'agglo mais pas Montoire : l'agglo arrête de financer le PAIS ?

Arnaud TAFLETT lui répond que l'agglo ne finançait pas le PAIS sur notre territoire puisque c'est le département qui a financé après l'ARS au départ, qui a bien dépendait. Le dépendant remet les subventions au 31 décembre d'où le reporté par le comité du Contre-en-Sologne. Nicolas MORLET expose que le département amène pour tout le Loir-et-Cher et que certaines communes, malheur au bout.

Arnaud TAFLETT précise qu'il a signé d'une seule commande ! Nicolas MORLET questionne en disant que pour toute territoire, il n'y a pas le département, ni notre commandé l'agglo ?

Arnaud TAFLETT confirme qu'il n'y a pas personne à ce jour.

Nicolas MORLET évoque qu'il y a une différence de politique majoritaire entre ces trois zones et se demande si ce ne serait pas le fait d'une insuffisance d'une maison de santé ?

Arnaud TAFLETT l'invite à en discuter avec les médecins afin d'entendre ce qu'ils pensent des maisons de santé : créer des belles maisons de santé pour qu'elles restent viables comme on peut le voir à des endroits [...]

Nicolas MORLET le coupe en exposant que cela ne répond pas à sa question : est-ce que le fait que l'agglo et le Département se désengagent de certaines zones n'est-il pas le résultat de l'adversité ou de l'insuffisance de maisons de santé dans ces zones ? Arnaud TAFLETT lui répond que non, qu'il a expliqué le pourquoi, c'est qu'en face il y a le SASS, qui est un dispositif national et donc le département, comme la CATV, ne veulent pas prendre ce dispositif en charge puisqu'ils ne veulent pas se responsabiliser à l'Etat.

Nicolas MORLET lui demande si le SASS c'est les urgences.

Arnaud TAFLETT lui répond que non. Enfin, ça ressemble à Paris, en fait. C'est comme PAIS aujourd'hui, on a avec le 15 e les urgences. Le SASS, c'est à peu près la même réalité, sauf qu'il va évoluer, et c'est pour ça qu'il parte de l'année 2025, aujourd'hui, sur le SASS, en Loir-et-Cher, on n'est pas bien, parce que ça a été lancé largement, qui n'y a pas suffisamment de médecins pour traiter tous les créneaux médicaux, ce sont des créneaux de deux heures sur le

SASS VS une journée complète sur P.A.S. P.A.S aujourd'hui, on sait que sur notre territoire, 99 fonctionne, parce que les médecins sont déjà en place et couvrent tous les créneaux. Le SASS, aujourd'hui, il a un défaut qui est en train d'être mis en place : deux heures de créneaux par jour, par médecin, et du coup, ils n'ont pas suffisamment de médecins pour couvrir tous les créneaux. Donc, demain pour notre territoire, on arrête P.A.S., on n'a pas de médecin SASS dans le coin, donc on va être envoyé. Je ne sais où, et en plus, on n'est pas sûr d'avoir les éléments puisqu'il manquera des médecins. En fait, la raison aujourd'hui du désengagement de certaines entités, ce qui s'entend, moi je l'entends pleinement, c'est le fait qu'il y a un dispositif national qui se mette en place. Sauf que l'arrêt du financement de P.A.S. intervient à un moment où notre système n'est pas mûr. Et du coup, on va se retrouver avec des grosses difficultés le temps que tout ça se mette en place, si ça se met en place un jour, et si un autre ministre, un autre gouvernement ne charge pas ce système-là. Ça, on n'en sait rien, il n'y a pas de boule de cristal.

Nicolas MORLE répond que c'est clair, qu'il a compris. Il croit qu'ils n'ont même pas à travailler ça en fonction. Enfin, c'est l'ultimoquin qui l'a fait, le 13 décembre, de budgeter 41 000 euros avant le 31 décembre, à défaut de quoi on n'aura plus de médecins à Montoire, à défaut de quoi il trouve ça extrêmement irrespectueux du travail des élus.

Arnaud TAFILET rappelle qu'il n'a pas dit qu'on n'aurait plus de médecins, il a dit qu'en n'aurait plus les mêmes non-programmés. Donc il y en a une partie des gens qui vont se retrouver sans rien. Et pour le débat, il répète : l'AG date de la semaine dernière, il a dit tout ça, il se répète, ça a été encore discuté, c'était hier, il croit, la commission départementale s'est encore discutée hier, pense que tout ça, c'est un peu logique, il y a une urgence, et ça, tout le monde l'a compris, puisque dans toutes les instances, il y a une vraie urgence, et ça aussi. Il rendez-vous qu'il a demandé au président de la CPTS pour qu'on puisse parler de tout ça, parce qu'il y a peut-être d'autres solutions aussi. Peut-être, il ne sait pas. Et du coup, il faut qu'on en discute avec les différents interlocuteurs. D'autres remarques ou questions ?

Pierre BERNEAU MERLET pense qu'il n'est personnel, il votera contre la proposition de délibération. Ce n'est pas contre le P.A.S. ou contre le fait d'y participer, mais c'est plutôt, on va dire, contre le mépris et le fait que... Oui, et au final juste sur cette délibération et sans l'annuler.

Nicole DELAGNEAU espère qu'avec sa collègue Nadège BAROUX, à côté d'elle, elles étaient en train de faire un salut. Donc, 3 400 habitants, elles pensent qu'à Montoire, on est un peu plus.

Avec Saint-Quentin, parce que Saint-Quentin en fait partie.

Arnaud TAFILET précise qu'on est à 3 600 selon l'INSEE.

Nicole DELAGNEAU répond : Indique ce qui est proposé, si on le ramène au nombre d'habitants, à l'annexe, ça fait autour de 10 euros.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a déjà fait ces calculs.

Nicole DELAGNEAU trouve que ce n'est pas tout à fait nécessaire non plus par rapport à certaines choses qu'il pourrait être abordable de financer.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il trouve que le coût par habitant est tout à fait absorbable. Et là où il rajoute : avec autres collègues, c'est que ce coût devrait être partagé par un ensemble de personnes qui fait environ serait à 7 ou 2 euros par tête d'habitant. Et ça, on est complètement d'accord.

Karine BARON espère que, encore une fois, on précise que si on vote contre, ce n'est pas contre l'innovation du P.A.S., c'est contre que Montoire supporte la charge tout seul à chaque fois. Arnaud TAFILET espère que chacun voit en son honneur et conscience, qu'en soit pour ce contre. Et au final, si on vote contre, on sait aussi que le système est fini. C'est tout. Voilà, chacun fait comme il veut, comme il le souhaite. On est là pour ça, on est en démocratie. Et heureusement, chacun exprime son souhait.

SASS VS une journée complète sur P.A.S. P.A.S aujourd'hui, on sait que sur notre territoire, 99 fonctionne, parce que les médecins sont déjà en place et couvrent tous les créneaux. Le SASS, aujourd'hui, il a un défaut qui est en train d'être mis en place : deux heures de créneaux par jour, par médecin, et du coup, ils n'ont pas suffisamment de médecins pour couvrir tous les créneaux. Donc, demain pour notre territoire, on arrête P.A.S., on n'a pas de médecin SASS dans le coin, donc on va être envoyé. Je ne sais où, et en plus, on n'est pas sûr d'avoir les éléments puisqu'il manquera des médecins. En fait, la raison aujourd'hui du désengagement de certaines entités, ce qui s'entend, moi je l'entends pleinement, c'est le fait qu'il y a un dispositif national qui

se mette en place. Sauf que l'arrêt du financement de P.A.S. intervient à un moment où notre système n'est pas mûr. Et du coup, on va se retrouver avec des grosses difficultés le temps que tout ça se mette en place, si ça se met en place un jour, et si un autre ministre, un autre gouvernement ne charge pas ce système-là. Ça, on n'en sait rien, il n'y a pas de boule de cristal.

Nicolas MORLE répond que c'est clair, qu'il a compris. Il croit qu'ils n'ont même pas à travailler ça en fonction. Enfin, c'est l'ultimoquin qui l'a fait, le 13 décembre, de budgeter 41 000 euros avant le 31 décembre, à défaut de quoi on n'aura plus de médecins à Montoire, à défaut de quoi il trouve ça extrêmement irrespectueux du travail des élus.

Arnaud TAFILET rappelle qu'il n'a pas dit qu'on n'aurait plus de médecins, il a dit qu'en n'aurait plus les mêmes non-programmés. Donc il y en a une partie des gens qui vont se retrouver sans rien. Et pour le débat, il répète : l'AG date de la semaine dernière, il a dit tout ça, il se répète, ça a été encore discuté, c'était hier, il croit, la commission départementale s'est encore discutée hier, pense que tout ça, c'est un peu logique, il y a une urgence, il y a une vraie urgence, et ça, tout le monde l'a compris, puisque dans toutes les instances, il y a une vraie urgence, et ça aussi. Il rendez-vous qu'il a demandé au président de la CPTS pour qu'on puisse parler de tout ça, parce qu'il y a peut-être d'autres solutions aussi. Peut-être, il ne sait pas. Et du coup, il faut qu'on en discute avec les différents interlocuteurs. D'autres remarques ou questions ?

Pierre BERNEAU MERLET pense qu'il n'est personnel, il votera contre la proposition de délibération. Ce n'est pas contre le P.A.S. ou contre le fait d'y participer, mais c'est plutôt, on va dire, contre le mépris et le fait que... Oui, et au final juste sur cette délibération et sans l'annuler.

Nicole DELAGNEAU espère qu'avec sa collègue Nadège BAROUX, à côté d'elle, elles étaient en train de faire un salut. Donc, 3 400 habitants, elles pensent qu'à Montoire, on est un peu plus.

Avec Saint-Quentin, parce que Saint-Quentin en fait partie.

Arnaud TAFILET précise qu'on est à 3 600 selon l'INSEE.

Nicole DELAGNEAU répond : Indique ce qui est proposé, si on le ramène au nombre d'habitants, à l'annexe, ça fait autour de 10 euros.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a déjà fait ces calculs.

Nicole DELAGNEAU trouve que ce n'est pas tout à fait nécessaire non plus par rapport à certaines choses qu'il pourrait être abordable de financer.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il trouve que le coût par habitant est tout à fait absorbable. Et là où il rajoute : avec autres collègues, c'est que ce coût devrait être partagé par un ensemble de personnes qui fait environ serait à 7 ou 2 euros par tête d'habitant. Et ça, on est complètement d'accord.

Karine BARON espère que, encore une fois, on précise que si on vote contre, ce n'est pas contre l'innovation du P.A.S., c'est contre que Montoire supporte la charge tout seul à chaque fois. Arnaud TAFILET espère que chacun voit en son honneur et conscience, qu'en soit pour ce contre. Et au final, si on vote contre, on sait aussi que le système est fini. C'est tout. Voilà, chacun fait comme il veut, comme il le souhaite. On est là pour ça, on est en démocratie. Et heureusement,

La délibération est adoptée à 6 votes contre (Mme BARON, M. BERNEAU-MERLET, Mme CHARTIER-MALECOT, M. DUBOIS, M. HENRION et M. MORLE) et abstention (M. FERRAGU) et 19 votes pour (Mme BAROUX, Mme BELLANGE, Mme CAULON, Mme CAMUS, Mme CHEVALLER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUARD, Mme FILLION, M. GUERMEAU, Mme JULLIEN, M. LANDOS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAU, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET).

5^e) - ACTION SOCIALE : Information sur le programme assurance santé pour votre commune par AXA

Il est rappelé que la commune, par délibération 05/09/2022 du 16/09/2022, avait adhéré au programme « Assurance santé pour votre commune » permettant à ses habitants de bénéficier d'une étude de leur couverture de santé et éventuellement d'un tarif préférentiel sur 3 formules de contrat (peut aller jusqu'à 20 % de réduction). Celui-ci arrive à échéance.

Proposition de :
RENOUVELER son adhésion au programme « Assurance santé pour votre commune » pour une durée de 12 mois ;
ADOPTER la proposition d'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » en pièce jointe ;
AUTORISER le maire à la signer.

1/16/54 : Départ de Mme BARON qui donne son pouvoir à M. BERNEAU MERLET

Pièce BERNEAU MERLET souhaite savoir s'il y a eu une mise en concurrence ? Par exemple, pour le商量, il y a eu une proposition, vous avez fait ça, c'est une sorte d'appel à manifestement évidemment pour savoir s'il y a d'autres offres en parallèle. Là, on a été associé à un à une société privée. Vous avez sorti de renouveler le dispositif. Est-ce que d'autres actes d'assurance concurrente sont intervenus ? Est-ce qu'on en a sollicité d'autres ? Peut-être que le premier fait que vous dites, 30 %, c'est que la mise en concurrence on ait eu connu 35 ou 40 %.

Arnaud TAFILET lui répond que comme l'avait dit déjà, il n'avait démarché personne. C'est eux qui sont venus eux-mêmes vers la commune. Comme il l'avait dit en 2022, en fait, ce qu'on fait nous, plus rapidement à ce dossier, c'est valider ce qu'il fait quand on est maintenant qu'il donne droit à une réduction. C'est la société d'assurance qui était venue nous voir. On a eu des remarques d'autres assureurs, suite à ça, mais personne n'est venu nous voir pour faire la même chose ou proposer autre chose. Et à ce jour, personne n'est revenu encore une fois vers nous. Et il insiste là-dessus, si une compagnie d'assurance vienait avec ce même type d'offres permettant aux habitants de la commune d'avoir des réductions sur leur contrat, on ferait la même chose. C'est l'envie de traiter tout le monde et n'importe qui n'y aurait même pas de mise en concurrence à et tout le monde aurait le droit de proposer ses éléments et à chaque citoyen d'aller voir et d'en profiter.

Ingrid CHARTRIER-MALECOT souhaite savoir, avec le recul, si l'on connaît le nombre d'habitants qui a bénéficié de cette offre de la couverture de santé ?
Arnaud TAFILET lui répond que oui, par rapport à ceux qui ont contracté, il n'a dit juste avant : 40 contrats d'assurance ont été signés.

Ingrid CHARTRIER-MALECOT le remercie.

Arnaud TAFILET insiste, du coup, avec une moyenne d'économie de 30 %, et donc avec des économies pour certains, de 500 à 1 500 euros, et en plus de cela, ce qui n'a pas été pris en compte, c'est qu'il y a eu des formalités des garanties. Donc c'est quand même plus que ça.
Jean-Yves FERRAGU veut simplement souligner que, de toute façon, ça serait difficile de ne pas signer l'autorisation, vu que l'année dernière, elle a été acceptée là, il ne voit pas pourquoi on repasse ce point en conseil, c'est très bête.
Arnaud TAFILET lui répond que c'est des conventions qu'on doit soumettre à chaque fois.

Jean-Yves FERRAGU répond qu'il ne pense pas que ça va le coup de débattre là-dessus.

Arnaud TAFLLET lui répond qu'il laisse le débat démocratique.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) - ENFANCE JEUNESSE : Mise en place du dispositif "Papillons".

Vanessa CAILLON, Adjointe au Maire déléguée notamment à l'enfance jeunesse, expose la proposition du conseil municipal des jeunes, étudiée par la commission Enfance-Jeunesse, de mettre en place le dispositif "Papillons" ayant pour vocation principale d'accompagner et d'aider les enfants victimes de violence en leur permettant de libérer leur parole grâce aux boîtes aux lettres Papillons®.

L'un des buts de l'association Les Papillons est d'installer des Boîtes aux Lettres Papillons® dans toutes les écoles et les clubs de sport. Pour que les enfants victimes de toute forme de maltraitance puissent, à leur rythme, glisser un petit mot, un dessin, comme une bouée jetée à la mer. Nous ne pouvons plus accepter que tous les Bns, au moins 165 000 enfants soient victimes de violences sexuelles. 1 enfant toutes les 3 minutes. Deux enfants par classe ! Nous ne pouvons plus accepter qu'au moins deux enfants par classe soient victimes de harcèlement scolaire. Nous ne pouvons plus accepter qu'un enfant meurt tous les 6 jours sous les coups de l'un de ses deux parents. Les adultes, ou les autres enfants qui leur font du mal leur interdisent toujours de parler ! Mais personne ne leur interdit d'écrire. L'association Les Papillons est maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet, en partenariat avec les villes, les écoles, les clubs de sport qui les suivent. Personne ne vient bousculer, éduquer, minimiser les messages des enfants.

Chaque municipalité, parentale, ou club de sport, structure privée, désigne une personne ressource, formée par l'association, qui va expliquer le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® aux enfants durant le temps périscolaire, ou au moment du l'entraînement. Des personnes de confiance, désignées par la structure contractante, récupèrent les mots déposés par les enfants au moins deux fois au moins deux fois par semaine. Ils sont transmis à nos psychologues salariées de l'association, qui compose le Pôle d'Analyse des Cœurs. Papillons et qui analysent et traitent tous les mots qui sont transmis chaque jour à l'association. Chaque fois, selon la nature des faits dénoncés, l'association saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou les Procureurs de la République des Tribunaux Judiciaires compétents.

L'année scolaire 2024-2025 permettra de tester ce dispositif dans deux écoles grâce à deux boîtes aux lettres.

Suite à la proposition de la commission enfance-jeunesse réunie le 14 novembre 2024,

Proposition de :

ADHERER à l'association Les Papillons® pour l'année scolaire 2024-2025 ;

ACCEPTER le règlement de la cotisation d'un montant de 263,00 € correspondant à la contribution financière demandée pour l'acquisition d'un Pack "matériel" comprenant 2 boîtes aux lettres + la formation d'une personne ressource et l'analyse et le suivi des courriers.

Ingrid CHARTIER MALECOT indique que c'est en point plus pratique, puisqu'elle n'a pas été conviée à la commission Enfance Jeunesse. Elle n'a pas reçu de convocation alors qu'elle reçoit bien celles du conseil municipal. Elle pense qu'il doit y avoir un souci et qu'il va falloir regarder à tout ça car elle trouve ne pas à comprendre. Deuxième chose, il lui semble qu'un dispositif quasi identique a été porté par l'éducation nationale, elle demande si Vanessa CAILLON a cherché de son côté "Troisième point" : elle souhaite savoir si l'école Pasteur a été associée dans le choix de ce dispositif. Et enfin un autre point, qui ne concerne pas précisément celui-ci mais comme c'est le rôle des réseaux sociaux, et qu'on a vu tous ça passer, la ville de deux mises dans nos écoles, elle souhaitait savoir, au-delà de la communication, que mettait-t-il de la venue de ces deux ministères départementaux dans nos écoles publiques ? Est-ce qu'elles nous ont apporté de budget supplémentaire ou autre ?

Vanessa CAILLON précise que pour la commission elle l'a envoyée à l'adresse qu'elle avait, on

Vérifiera l'adresse mais à la fin de la séance.

Ingrid CHARTIER-MALECOT indique que la direction et le bureau administratif peuvent bien les convocations du conseil municipal donc il doit y avoir un souci.

Vanessa CAILLON explique que les écoles ne sont pas prévenues encore, vu qu'il faut que ça soit validé en conseil municipal. Après, pour la mise en place cette clameur dispositif de ce type dans les écoles, il n'y a pas de boîte aux lettres de ce type dans les écoles avec un accès direct pour les élèves.

Ingrid CHARTIER-MALECOT insiste sur le fait qu'il existe déjà un dispositif similaire dans les écoles, qu'elle va rechercher, système quasi-identique, qui ne fonctionne pas avec un système de boîte aux lettres mais dont l'objectif à atteindre est le même et est partagé par l'éducation nationale.

Annie BELANGER précise qu'il s'agit du programme Phare. Elle précise qu'elle a des gens autour d'elle qui sont enseignants, elle leur demandera, parce qu'elle pense qu'il y a quelque chose qui existe.

Vanessa CAILLON expose que c'est quand même plus accessible pour les enfants.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'elle ne sait pas, il faudrait qu'elle connaisse l'autre dispositif pour pouvoir comparer. Elle n'a pas les éléments, donc elle ne peut pas en dire dessus. Et puis, il y avait sur ces deux ministères, au-delà de la croix*, ces ministères épiphénomènes, qu'est-ce qu'ils ont apporté à Montfort ?

Arnaud TAFLLET lui répond qu'elle sait très bien que les visites ministérielles, de toute façon, c'est assez qui décroche de voir les résultats ou pas, c'est ceux qui nous démontrent vraiment d'ailleurs, ça a été assez sympathique, parce que c'est un peu, on ne vient pas, on vient, on ne vient pas, et du coup, au dernier moment, on sait qu'ils viennent, il faut tout organiser. Donc ça, voilà, c'est une question organisationnelle et ça fait partie du jeu et de toute réponse, c'est la préfecture qui gère, donc l'abord. Après, ils viennent à pour voir un programme de l'éducation nationale et c'était uniquement leur but de visite. Après, lui, très clairement, à titre personnel, dans le cadre collectif, il a eu de bonnes échanges avec le Préfet 2016, notamment, à l'inauguration des projets au niveau scolaire.

Ingrid CHARTIER-MALECOT soutient savoir s'il s'agit de projets financer par eux, pas par nous, avec tout le monde.

Ingrid CHARTIER-MALECOT rappelle que c'est le syndicat scolaire pour les écoles et après, on échangeera avec tout le monde.

Nicolas MORLÉ abonde rapidement sur le budget du syndicat scolaire est abondé par toutes les communes.

Nicolas MORLÉ abonde également sur le programme Phare. Il croit en avoir entendu parler : il ne sait pas les détails, mais ça consiste à une espèce d'espace où les enfants marquent leurs remarques, leurs doléances sur des petits papiers. On lui a dit deux choses : on m'a dit, c'est normal, on trouve un thème sur par exemple « il m'a plu que des bulles ». Je n'ai pas de problème avec ça. Mais surtout, il paraît que ça entraîne des contraintes de gestion quotidienne parce qu'il est supposé d'un enfant mettre dans la boîte aux lettres qu'il est victime de violence et que les personnes en charge de relever celle boîte aux lettres ne le font pas quotidiennement et, par exemple, doivent passer les jours. Est-ce qu'il n'y aura pas des difficultés de responsabilisation quant à qui doivent ranger ?

Vanessa CAILLON expose qu'il vont être formés pour relever les courriers, pour les analyser et après, ils se renvoient à des professionnels qui vont leur dire si vraiment il y a urgence ou pas. Et là, c'est vraiment qu'on mette toutes les chances des enfants à leur côté.

Nicolas MORLÉ expose que la difficulté c'est de relever quotidiennement Vanessa CAILLON attend le 1er janvier pour mettre en place. Le préfet municipal sera formé et on fera le relevé quotidiennement

Jean-Yves FERRAGU demande si le dispositif est bien encadré par l'éducation nationale ?

Vanessa CAILLON lui répond que non.

Jean-Yves FERRAGU s'en étonne.

Vanessa CAILLON indique que c'est la municipalité qui propose ce dispositif.

Jean-Yves FERRAGU comprend donc que la municipalité a créé le dispositif, qui elle lui a donné un nom, que cela n'existe nulle part ailleurs.

Vanessa CAILLON lui répond que non, c'est une association de protection de l'enfance qui propose ce dispositif.

Jean-Yves FERRAGU penseait que c'était encadré par l'éducation nationale.

Vanessa CAILLON lui confirme que non et que l'association essaie de le mettre en place avec l'éducation nationale.

Pierre BERNEAU MERLET indique que ce qu'il a suivi fait à l'heure, c'est que là, on prend la décision d'adhérer et former un personnel qui peut-être soit un personnel de l'éducation nationale soit du Sylys.

Vanessa CAILLON lui répond que non, c'est le collectif municipal.

Pierre BERNEAU MERLET répond qu'on va quand même et proposer, et peut-être, et demander une adaptation aux enseignants, on pose ça dans un coin et ça ne change pas.

Vanessa CAILLON précise qu'il faut passer dans les écoles pour expliquer le dispositif et après, ils n'ont pas à intervenir, s'il y a des choses, on pourra leur faire un retour pour qu'ils traitent les peines sujettes.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il y a eu un précédent : OK, mais on prend une décision qui impacte leur pémètre. Alors, d'accord, les locuteurs de l'école appartiennent à la mairie mais cela impacte leur fonctionnement sans forcément leur en avoir parlé. Alors, il est d'accord que nous allons avant de leur parler, il faut déjà savoir si la mairie est d'accord. Nous démarre peut-être de travailler avec eux et puis, ils disent que c'est bien ou non, c'est pas bien, on n'en sait pas, ou nous on en veut 4, pour se faire une idée, et nous faire voter de qui s'en fera au celle concertation. Il croit avoir eu des remontées, il ne sait plus si c'est pour le passeport ou quelque chose ou pour une autre démarche, ils disent qu'ils n'avaient pas forcément contre mais ils auraient bien aimé être associés en amont, pas une fois qu'on avait acheté au le passeport et c'est à ce sur une autre démarche qui impliquait les écoles. Mais finalement, on leur amène le truc qui est fiscal, c'est le Conseil qui a décidé. En termes de démarche, on pourrait être plus dans la co-construction que dans l'imposition. Mais l'initiative reste intéressante et il va voter pour.

Vanessa CAILLON précise qu'on ne va pas imposer aux établissements scolaires mais ne voit pas comment ils pourraient être contraints.

Vanessa CAILLON indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

Vanessa CAILLON précise qu'il existe une convention entre l'école et l'association de protection de l'enfance.

15/20

transmettre des données financières et/ou d'accès à la CAF pour les deux services concernées : Aides Financières d'Action Sociale (AFAS) et Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CDAP/CNAF). Pour notre commune, le CDAP est utilisée pour les Secrétariats et Transmissions des données liées aux prestations Enfance-Jeunesse (garde) et l'AFAS pour les transmissions des données liées aux localisations de bénéficiaires communautaires de l'Allocataire Logement Social. L'avenant n°3 fait suite au changement d'adresse du gestionnaire AFAS et CDAP/CNAF de la CAF pour notre département affecté à la CAF des Yvelines et de la modification de l'adresse courriel du gestionnaire d'habilitation de la mission des Yvelines.

Proposition de :

ADOPTER l'avenant n°3 à la convention d'accès à Mon Compte partenaire joint.

ADOPTER l'avenant n°3 du contrat de services pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon compte partenaire" joint.

AUTORISER le Maire ou la conseillère municipale à signer tout document lié à l'avenant n°3 de la convention mon compte partenaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - FINANCES : Décision modificative n° 2 du budget annexe - Camping

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose aux membres du conseil qu'il leur est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'établissements complétés justifié par des nécessités qui sont engendrées depuis le vote du budget.

Il s'agit d'une modification de l'amortissement d'actifs réalisés en investissement après le vote du budget et d'une facturation de frais de gestion du Syralorm.

Proposition de :

ADOPTER la décision modificative n° 2 sur le budget annexe Camping 2024 qui s'établit comme présenté sur l'état joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - FINANCES : Inventaire et actif - Adjustment

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose que, à la demande du Service de Gestion Comptable de Vendôme, il est nécessaire de procéder à la correction d'erreurs sur exercice antérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome 1 - tome 10 - chapitre 3 de l'instruction MST,

Considérant la qualité comptable en la sinistre patrimoniale,

Considérant la note du 12 juin 2014 des ministères de l'Intérieur et des Finances et des Comptes Publics concernant la mise en œuvre de l'avis du Conseil de normalisation des Comptes Publics (CnCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012, relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des institutions budgétaires et comptables MST.

Considérant que la commune a effectué des travaux de séparation de lieux de logements Ronsard en 2022, que les travaux ont été comptabilisés sur le compte 211318 Imms 2022-42 et qu'ils auraient dû être imputés au compte 211318,

Considérant qu'il existe une erreur antérieure à 2007 non identifiable

Proposition de :

AUTORISER le comptable public à effectuer les opérations d'ondre non budgétaires ci-dessous, pour régulariser les erreurs d'impôts comptables sur exercices antérieurs :

- Immobilisation 2022-42 :

o Crédit du compte 1068 pour 465,11 €

o Débit du compte 281 538 pour 465,11 €

- Erreur antérieure à 2007 non identifiable

16/20

- Crédit du compte 1068 pour 36 114 €
- Débit du compte 28 161 pour 36 114 €

AUTORISER le Maire à signer tout document en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10^e) FINANCES : Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget 2025
 Sophie DULAUOUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux Finances, rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'ordonnateur est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'encaisser, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'annexe précédente, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des aumônes de la dette au 31 mars, en l'échéance suivant la votation du budget. Ensuite, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affection des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quotient des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les liquidier et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.

Afin de répondre aux dépenses d'investissement qui vont se présenter avant le vote du budget, il est nécessaire de prévoir une autorisation des dépenses d'investissement ayant adoption du budget 2025 du budget principal :

Proposition n°6 :

AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandattement de dépenses à consommation de 25% du budget de l'exercice précédent pour les dépenses inscrites dans le tableau en annexe, qu'il convient d'encaisser ou pour des acquisitions qui s'imposent à la commune avant le vote du budget primitif 2025 ou budget principal.

11^e) AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET précise que :

- les réponses sur le poste de l'adjoint du patrimoine seront apportées avant le prochain conseil municipal ; le Centre de gestion sur sa partie, le Maire sur la sienne.

Autre point, Pierre BERNEAU MERLET lui avait posé quelques questions au dernier conseil municipal au sujet de la toiture de l'église Saint-Oustin et il avait oublié le sujet au moment des questions diverses : il précise qu'il n'a pas tout à fait la finalité, qu'il lui manque les éléments de subvention du département. On l'informe que les éléments sont arrivés avant le conseil. Il précise donc que suite à plusieurs échanges et visites sur place avec notamment la DRAC et l'ABF, plusieurs demandes de subventions ont été demandées par la commune pour financer un montant global hors taxes de travaux de remaniement de la toiture à 40 863,41 € afin de faire diminuer au maximum le reste à charge de la commune. Il insiste, il y a eu un vrai travail sur ce sujet qui a permis de déposer plusieurs demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et de la Fondation du Patrimoine. La DRAC a accordé une subvention de 15 000 €, le CD41 de 4 361 € lors de sa commission d'hiver et la Fondation du patrimoine participera pour un montant de 14 933 € soit 7 191 € de la collecte réalisée par l'association de sauvegarde de l'église de Saint-Ouestin et 7 742 € de subvention soit 84 % de subvention. Les travaux devront être réalisés dans le courant du 1^{er} semestre 2025. L'entreprise a été contactée, nous attendons leur retour sur le délai de réalisation travaux, qui devront l'être

dans le temps impartie. Dossier complet, subvention maximale donc on va.

Il répond également à la question posée sur les chats errants : deux membres du collectif de défense des chats errants de Montoire-sur-le-Loir ont été rencontrés le 28 novembre dernier en mairie, les différentes possibilités de mise en charge ont été évoquées et celle retenue est celle d'un partenariat avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants au nom de celle-ci. Cette dernière a été recontactée et nous attendons son accord pour conventionner avec la commune et nous espérons vous présenter un projet de convention lors du prochain conseil municipal.

« L'Hôpital : où en sommes-nous ? C'est également une question, comme cela a été rappelé tout à l'heure, il y a bien une ligne budgétaire cette année. Quand il faut que ça allez vite, quand ça ne veut pas bien se passer, nem n'est simple finalement. Pour les locaux de l'Hôpital, nous devons nous porter locataire d'une partie des locaux, ceux occupés pas les praticiens, avant leur déménagement dans les chambres de l'EHPAD. On avait étudié avec eux leur positionnement, ce qu'ils attendaient puisque c'est eux qui savent de quoi ils ont besoin. Ils s'étaient mis d'accord sur ce point sauf que nous avons demandé un diagnostic amianté avant travaux à l'Hôpital qu'ils n'avaient pas donc on leur a demandé l'autorisation de faire réaliser ce diagnostic. Nous l'avons reçu, il y a environ un mois et maintenant, il y a de l'amiant dans la colle du sol. Des travaux avec amiant, c'est beaucoup d'argent, contrairement à des travaux sans amiant. Nous avons donc informé l'Hôpital, avons eu des échanges, cela fait peur de toute mais en regardant les rapports, il n'y a pas de l'amiant partout mais il y en a là où on devait positionner les médecins généralistes. Mais la problématique reste valable pour les autres professions médicales et paramédicales. On a regardé comment conserver les choses sans toucher aux zones amiantées et on a trouvé une solution qui a été montrée la semaine dernière aux médecins lors de l'AG PAIS, un nouveau rendez-vous est fixé mardi prochain pour pouvoir à nouveau visiter les locaux de l'Hôpital, reprendre des mesures et vérifier les éléments pour lancer les sujets. Ensuite on fait toutes les étapes nécessaires et demander un fonds de concours au CD41 pour les travaux réalisés et il pourra en être demandé un également à la CATV. C'est cette fois-ci en très bonne voie et j'espère que ce projet vers le jour au 2^{ème} semestre 2025 pour être mis en place en tenant compte des délais liés aux marchés publics. Il précise qu'il a échangé avec les médecins, ils sont rassurés parce qu'on a entendu de tout sur ce sujet. Il les rencontre très, très régulièrement, ils échangent de tous de façon ouverte sans rien cacher.

Jean-Yves FERRAGU demande si la propriétaire des locaux n'est pas dans l'obligation de procéder au démantèlement ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne croit pas.

Jean-Yves FERRAGU s'interroge sur la location non conforme.

Arnaud TAFILET lui répond que l'amiant est dans la colle, pas dans les revêtements. C'est la colle au sol des salles de bain de l'ancien EHpad, donc tant qu'on ne perce pas, on ne crée pas de risque d'exposition. Ça complique le projet mais si on ne touche pas à ces éléments, on arrive à positionner tout le monde. Sur un échange récent avec la direction de l'Hôpital, elle lui indiquait qu'ils avaient prévu d'autres travaux ailleurs, avec la même problématique, et ils ont revu leur projet pour ne pas toucher à l'amiant, sinon on part dans des budgets de feu. Ce qu'il voit aujourd'hui, c'est qu'on a la possibilité de faire, que les médecins sont ok avec ça, qu'ils restent à l'endroit où ils souhaitaient rester dans un lieu stratégique local - en centre-ville, proche des commerces et des services et ça, il en discutait encore avec un pharmacien tout à l'heure, et ce dernier le voit plutôt d'un bon œil. On va regarder dans le détail ce qu'il ya à faire mais on est plutôt dans une bonne nouvelle aujourd'hui et il se réjoue : les médecins sont rassurés et ça c'est important.

Pierre BERNEAU MERLET souligne qu'on rappelle qu'on s'engage sur une location pluriannuelle.

Arnaud TAFILET le lui confirme, il y a un projet de convention avec l'hôpital qu'on peut vous transmettre à l'issue du conseil sans attendre après x ou y choses : il a d'autres détails modifier quelques éléments, notamment sur les montants.

Pierre BERNEAU MERLE explique qu'on va faire des travaux pour renouveler au propre mais pour une location sur combien de temps ?

Arnaud TAFILET lui répond que c'est sur 15 ou 16 ans car 10 ans c'était trop court pour les médecins pour se projeter réellement et pour la commune, 15 ans, ça permettrait d'arriver à la fin de l'endardelement et si on veut basculer sur autre chose après, il sera possible de le faire. C'est un compromis pour tout le monde, une pertinence suffisante pour permettre aux médecins de se projeter, et, pour la commune, un retour d'expérience, la possibilité de s'adapter à l'évolution médicale locale qu'on ne connaît pas dans 15 ans. Il sera possible de faire une contre-proposition au centre hospitalier.

Pierre BERNEAU MERLE expose que pour la commune c'est l'aménagement intérieur, la décoration/plomberie et que l'Hôpital reste responsable de la toiture, des huisseries, des plomberies, etc.

Arnaud TAFILET lui répond que pour la plomberie, il ne sait pas, enfin la petite plomberie oui, le réseau / gros œuvre, c'est à la charge de l'Hôpital.

Pierre BERNEAU MERLE fait la remarque par rapport à des travaux d'investissements qui sont faits chez quelqu'un d'autre : on a aussi un bâtiment municipal, on le remet à neuf, c'est bien. Si (il) remet à neuf l'Hôpital en laissant la propriété à l'Hôpital, cela l'intéresseait.

Arnaud TAFILET fait un complément, il est racord sur ce sujet et il ferait un à l'Hôpital en conseil de surveillance, et aux praticiens : on ne part pas sur des travaux plastiques, on part sur mettre un sol propre, refaire des murs propres. Il sera nécessaire également de recloisonner certain lieu pour faire des bureaux de tailles correctes mais c'est photo peinture et revêtement de sol. Ça restera des trousseaux à minima car nous ne sommes pas chez nous.

Nicolas MORLE demande si une commission est programmée pour ça

Arnaud TAFILET lui répond que non, pas pour le moment. En commission travaux, il sera présent [...]

Nicolas MORLE le coupe et demande une commission Hôpital pour planifier des contrats que le Maire négocie actuellement, les contrats qui seront à venir avec les médecins. Son propos est :

s'il était possible d'éviter de les avoir juste quelques jours avant de les voter, c'est plus serein pour faire des observations.

Arnaud TAFILET répond qu'il part de la reproche plein de choses mais ce soir il s'est rappelé beaucoup de fois, il vaut bien le faire mais il faudrait aussi écouter un petit peu : la convention va être passée pour qu'elle puisse être regardée devant le conseil, il vient de le dire [...]

Nicolas MORLE le coupe à nouveau et demande les annexes, les plans, les travaux, les sous-groupes.

Arnaud TAFILET répond qu'il part de la convention car pour le reste, il n'a pas encore les informations puisque notamment, il faut aller prendre des mesures, etc.

Nicolas MORLE l'interroge sur le fait qu'il n'y aura donc pas de commission dédiée, qu'il n'a pas l'intention de créer une commission pour ces travaux.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a dit aussi, qu'il y aura une commission travaux, Nicolas MORLE lui demande si en commission travaux ils verront les débris, ce genre de choses car il a l'impression que le Maire même lui-même les travaux de démantèlement actuellement et il l'en félicite et l'admire.

Arnaud TAFILET lui répond qu'en effet, il met sa cose et qu'il a un Bac + 3 amiantes.

Nicolas MORLE lui répond qu'il voudrait justement les contrats avant les 8 jours qui précédent le conseil.

Arnaud TAFILET lui a confirmé précédemment, il lui demande de ne pas tourner en rond et de bien vouloir aller à l'essentiel !

Arnaud TAFILET communique les manifestations à venir dès le prochain conseil municipal :

- Les marchés des 25/11 et 01/12 sont avancés au 24/11 et 31/12 ;
- Le marché de Noël de Montiers aura lieu le 21/12 ;

- 24/01/2025 : Conseil municipal

- 31/01/2025 : Voteur de la municipalité

Pierre BERNEAU MERLE ET répond que ce n'est pas par le CCAS, et il précise qu'il reste le centre-ville à distribuer, vous pouvez vous inscrire en mairie. Ce sont les mêmes colis que l'an passé.

Jean-Yves FERRAGU voudrait préciser que suite à la démission de Dominique DURAND, il va se désengager de la liste maladraille.

Arnaud TAFILET lui demande de bien vouloir lui faire un courrier.

Arnaud TAFILET indique chacun a le droit de faire ce qu'il souhaite, en son nom et conscience et honnêtement.

Ingrid CHARTIER-MALECOT revient sur le sujet des chocolets/colis du CCAS, elle rappelle qu'elle siège au CCAS, qu'elle n'est pas toute seule, il y a des représentants des associations et des élus, il survit quand même très correct, quand on est correct avec des élus qui s'impliquent et qui s'engagent dans une municipalité qu'ils reçoivent un message car là ils apprennent qu'il ne reste plus que le centre-ville à distribuer. C'est quand même incroyable, elle s'était déjà attachée avec le Maire en réunion de CCAS à ce sujet en évoquant cette façon de faire et on reconnaît encore une fois. Pourquoi tout le monde n'est pas convaincu, comme c'était le cas avant dans l'entente mandataire, nous étions dans l'opposition et nous étions toujours invités à faire les distributions. Mais là, non c'est fait juste par petits groupes, elle trouve cela très désagréable.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'est fait juste par petits groupes, elle nous apprends de 2026, ça aurait été bien l'année dernière de vouloir distribuer et, en l'occurrence, Saint-Ours-lès-Vaux par exemple, on l'a fait car il y a deux ans, nous avons eu des retours très désagréables dernièrement, il l'en préfère que cela soit fait de façon sûre sans prendre des propos désagréables dernièrement.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée les 21, mois et pour suivre à 20h30.

La secrétaire de séance : Sophie DOUAUD
Le secrétaire de séance : Cindy HUREAU
Le secrétaire auxiliaire : Arnaud TAFILET




Arnaud TAFILET
Sophie DOUAUD